### Annexe 4 : Les sites internet à disposition des Ram

* **Le site Internet** [**www.mon-enfant.fr**](http://www.mon-enfant.fr)

Pour mener à bien leur mission d’information et d’accompagnement des familles à la recherche d’un mode d’accueil, les Ram doivent notamment s’appuyer sur le site Internet [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr), dont l’offre s’est continuellement enrichie depuis sa création en 2009.

Mon-enfant.fr constitue le seul site national référençant la quasi-totalité de l’offre collective, les Ram, les Laep, les Alsh, et près de 70 % des assistants maternels en activité.

La recherche géo localisée et les outils de simulation permettant d’estimer le cout de l’accueil en crèche ou le droit Paje sont les points forts du site et sont les fonctionnalités les plus utilisées.

La mise en ligne des disponibilités des assistants maternels constitue un outil pratique permettant d’améliorer le service rendu aux familles (très en attente de ce type d’information) et de favoriser la visibilité des assistants maternels en sous activité (mise en relation de l’offre et de la demande). Actuellement, seulement 20 % des assistants maternels référencés sur le site sont habilitées pour mettre à jour leurs disponibilités (soit près de 20 000). Près de 60 % d’entre elles renseignent leurs disponibilités. Il existe ainsi une grande marge de progression sur cette fonctionnalité, laquelle constitue un enjeu majeur de crédibilité du site.

L’implication des Ram dans la mise en ligne des disponibilités d’accueil peut s’envisager graduellement et aller de la sensibilisation des assistants maternels sur l’intérêt de cette mise en ligne, jusqu’à sa gestion en attribuant au Ram l’habilitation informatique nécessaire.

Seulement 5 % des Ram sont chargés de la mise en ligne des disponibilité des assistants maternels.Dans ce cas, les Ram sont positionnés en tant qu’acteur central de l’accueil individuel et de renforcer leur rayonnement tant auprès des assistants maternels les moins intéressés par la fréquentation du Ram, qu’en tant que source d’information auprès des familles.

La rubrique « métiers » du site Internet «www. mon-enfant.fr » a été conçue de façon à constituer un support auquel les animateurs peuvent se référer pour informer les professionnels sur les évolutions de carrière possible. L’objectif était de constituer un outil permettant de diffuser une information fiable et homogène, quel que soit le lieu d’implantation du Ram.

D’un contenu essentiellement axé sur la petite enfance à l’origine, le site propose aujourd’hui une offre plus transversale couvrant progressivement le champ de la parentalité.

Ainsi, les actions parentalité sont dorénavant référencées afin d’assurer :

* un meilleur accès des parents à l’information et aux dispositifs d’accompagnement à la parentalité ;
* une meilleure visibilité à la politique de soutien à la parentalité.

A ce jour, la rubrique « près de chez vous » recense près de 9 000 actions pour les parents (groupes de paroles, conférences débat, ateliers parents-enfants, etc.), 207 services de médiation familiale et 205 espaces de rencontre.

En outre, dans l’espace documentaire à destination des familles (« espace doc »), les parents peuvent trouver de l’information sur de nombreuses thématiques : naissance, relations parents-enfants, vacances, usage du numérique, séparation, handicap, relations parents-école. Les Ram pourront assurer la promotion de cet espace lors de leurs rendez-vous avec les parents.

Parallèlement, un espace documentaire à l’attention des professionnels a également été créé. Il regroupe des ressources documentaires indispensables pour accompagner l’évolution des pratiques et alimenter la réflexion des professionnels. Un espace spécifique à l’attention des assistants maternels a été créé.

Les Caf sont invitées à promouvoir cet espace documentaire auprès des Ram afin qu’ils s’en saisissent comme d’un outil au service de leur quotidien professionnel (ressources mobilisables pour l’animation de réunions thématiques, de groupes de travail, création de structures, accompagnement des pratiques des assistants maternels).

En outre, grâce aux pages « *actualités* » du site, les animateurs de Ram peuvent se tenir informer des évolutions législatives ou réglementaires dans le domaine de la petite enfance.

Enfin il convient d’indiquer aux Ram qu’afin de s’adapter à l’évolution et à la diversification des supports numériques, le site mon-enfant.fr est accessible en responsable design pour une consultation sur smartphones et tablettes. Une application mobile Caf-Mon-enfant.fr a par ailleurs tout récemment été créée. Elle est disponible sur les supports Android epuis Google Play et sous IOS depuis Apple store.

Vous veillerez à promouvoir le site de telle sorte que les Ram en perçoivent tout l’apport pour leur activité quotidienne. Pour ce faire, il est nécessaire que les Ram soient dotés d’un accès Internet. Ce point doit faire l’objet d’une attention particulière lors de l’élaboration du contrat de projet.

Il s’agit d’un outil supplémentaire qui ne peut en aucun cas se substituer à l’information personnalisée, dispensée pas les Ram tant en direction des familles que des professionnels de l’accueil individuel.

* **Le site « www.caf.fr »**

Les animateurs peuvent s’appuyer sur le site Caf.fr pour toutes les prestations familiales et notamment la prestation d’accueil du jeune enfant (Paje)

Ils peuvent également s’y référer pour les aides à destination des assistants maternels (prime d’installation, Pala, aide au démarrage en Mam).

* Le site internet [www.net-particulier.fr](http://www.net-particulier.fr)

Le portail [net-particulier.fr](http://www.net-particulier.fr) favorise l’accès à l’information des particuliers employeurs et des salariés du secteur des services à la personne dans le cadre de l’emploi direct (accueil de jeunes enfants, vie quotidienne, personnes fragiles). Cet espace numérique rassemble les services internet des différents acteurs du secteur **(**site dePajemploi, mon-enfant.fr, site du Cncesu, site de l’Ansp, etc.) dans une logique de mutualisation.

Cet espace permet, depuis 2015, la mise en relation du particulier employeur avec le salarié du particulier employeur.

Mon-enfant.fr a été désigné comme le site de référence vers lequel sont orientées les familles à la recherche d’un assistant maternel eu égard à la richesse de la base de données (plus de 200 000 assistants maternels référencés), ainsi que la qualité et la fiabilité des données (coordonnées transmises par les conseils départementaux à l’origine de l’agrément).

Les animateurs de Ram peuvent s’appuyer sur ce site pour orienter les familles, les assistants maternels et les gardes d’enfants à domicile sur toutes les questions relatives à la relation employeur/salarié.

* **Les outils mis à disposition par Pajemploi**

Vous voudrez bien noter que Pajemploi a élaboré des modèles de contrats de travail pour les assistants maternels et les gardes d’enfants à domicile (garde simple et garde partagée), ainsi que des fiches pratiques afin d’aider parents et assistants maternels à compléter ces modèles de contrat de travail. Ces documents ont été validés par la direction générale du travail (Dgt). Ils peuvent être téléchargés sur le site Internet www. pajemploi.urssaf.fr ou [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr).

Des fiches pratiques sur les congés payés et les jours fériés des assistants maternels et des gardes d’enfants à domicile sont également disponibles sur le site de Pajemploi dans la rubrique Information/Documentation/Fiches pratiques.

Les Ram devront ainsi proposer en priorité aux parents en quête d’informations, d’utiliser ces documents qui assurent une information fiable et homogène sur l’ensemble des territoires, prenant appui sur le champ conventionnel applicable. Le recours à ces documents, a minima, permet en effet d’éviter toutes erreurs ou oublis qui pourraient in fine être préjudiciable à l’ensemble des parties prenantes. Pour autant, les parties restent libres de se référer à d’autres sites et de contractualiser avec le document de leur choix.

Le site Internet permet une navigation des internautes sous forme de parcours.

**La ligne téléphonique « pour les Ram » mis en place par Pajemploi**

Afin de répondre à toutes questions relatives à la législation et à la réglementation Pajemploi, le centre national Pajemploi met à disposition des Ram une ligne téléphonique dédiée. Ce service est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 12h au 0 811 01 72 53 (choix 2).

* **Le site internet et l’application mobile « ma cigogne »**

Pôle emploi et la Cnaf ont collaboré pour favoriser l’employabilité des demandeurs d’emploi ayant de jeunes enfants.

Pôle Emploi a ainsi développé, en lien avec la Cnaf, un site internet et une application mobile « *MaCigogne* » qui permettront aux demandeurs d’emplois de bénéficier d’un accueil ponctuel de leur(s) enfant(s) en crèche pendant leurs démarches de recherche d’emploi (entretien d’embauche ou de sélection en formation, rendez-vous Pôle emploi, période d’essai, stage de formation).

Les établissements d’accueil référencés sur cette application s’engagent à apporter une réponse aux demandes dans un délai maximum de 72 heures.

Cette application s’inscrit en complémentarité de l’application Caf – Mon-enfant qui vise un public beaucoup plus large et propose un contenu plus riche (simulateur de cout, actions parentalité, offre d’accueil individuelle et collective).

La mise en place de ce projet s’appuie sur le volontariat des Eaje. L’enjeu est de les mobiliser afin de constituer un « réseau » de crèches adhérentes à ce nouveau service en direction des demandeurs d’emploi.